

## COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA DSAC DU 02 AVRIL 2019

Le comité technique de la DSAC s'est réuni le 02 avril 2019 sous la présidence de Patrick CIPRIANI, directeur de la DSAC.

### Point d'information sur les mouvements clés au sein de la DSAC

**Départs :** Veronique Martin (DTA/SDD), Florence Leblond (Cab DG), PY Huerre (MALGH), Philippe Ayoun (CGEDD), Baptiste Lefevre (privé), Gilbert Guichenev (SG).

**Arrivées :** Pascal Luciani : DSAC adjoint, Emmanuelle Blanc : DSAC O, Maryse De-Buchy : Déléguée à la stratégie, Nicolas Dubois : DSAC S, Laurent Brunel : Adjoint DGR, Sylvie Goumault : Déléguée Bâle-Mulhouse.

### Point Europe

Le règlement 2018/1139 modifiant le règlement de base de l'EASA est entré en vigueur le 11 septembre 2018, il :

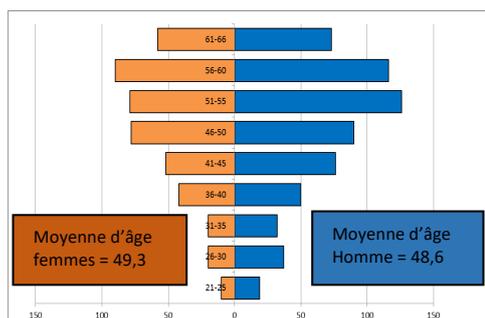
- donne de nouvelles compétences à l'EASA (drones, assistance en escale, recherche et innovation, interdépendance sûreté – sécurité, cyber, environnement...),
- met en place une nouvelle gouvernance (nouvelle comitologie avec la création d'actes délégués : sans vote des Etats membres qui ne sont alors que consultés),
- crée un partage des ressources (création d'un groupe d'inspecteurs aéronautiques européens, soutien par l'agence des états défaillants, possibilité de réattribution de responsabilité de certification et de surveillance entre états membres, mise en place d'un répertoire d'information commun),
- s'appuie sur la notion d'exigences essentielles (niveau socle en dessous duquel il ne faut pas descendre).

### Point sur les déplacements

2018 a été une année avec un nombre important de déplacements :

- 9250 missions dont près de 14 % réalisées à l'international
- 1203 missions effectuées dans le cadre des actions de formation continue pour une dépense de 775 K€
- La DSAC a consacré plus de 4,5M€ aux déplacements professionnels de ses agents (y compris ceux des pilotes de l'OCV) pour une prévision budgétaire de l'ordre de 3,5 M€
- 32 774 jours consacrés aux missions soit l'équivalent de près de 30 jours par agent DSAC (sur la base d'un effectif de 1097 au 01/01/2018).

### Point ressources Humaines



La situation des effectifs de la DSAC reste préoccupante, une proportion importante des agents de la DSAC à plus de 55 ans.

L'effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2019 était de 1068 agents (après départ de 32 agents de la logistique vers la DSNA et un effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2018 qui était de 1097).

La DSAC a identifié 53 personnes qui peuvent partir à la retraite en 2019.

129 agents sont en temps partiel (soit 12% des agents pour un taux de 6% pour la DGAC).

160 Agents de la DSAC sont actuellement en position de télétravail soit 15% de l'effectif. FO se félicite des possibilités d'accès offertes par la DSAC en matière de télétravail, longtemps demandé par FO avant son application à la DGAC.

### Formation

Le budget formation est maintenues à un niveau important, il représente 1,2 millions d'euro pour 2018 (hors frais de déplacements).

Les tests d'anglais vont être relancés en 2019 pour permettre à tous les agents qui ont été évalués en 2016 d'être réévalués s'ils n'ont pas suivi de cours. L'évaluation se fait à distance avec un nouveau prestataire national.

La formation aux «VALEURS MANAGERIALES » est en cours de montage et l'appel d'offre devrait aboutir en 2019 pour une première session d'ici la fin de l'année 2019. La cible est d'environ 300 agents allant du Directeur aux chefs de subdivision.

FO incite tous les agents en situation de management à suivre ces formations dès qu'elles seront disponibles.



## Extension de la licence aux domaines RQS et régalien

FO se félicite du travail déjà accompli (définition des qualifications, identifications des métiers et des agents concernés) et souhaite que les étapes à venir (définition des critères d'attribution et de prorogation de la licence, conditions de grandpérisation, gestion des cas de multi-qualifications et calendrier de mise en œuvre) soient rapidement menées. FO souhaite que le processus de grandpérisation puisse être anticipé par rapport à l'aboutissement de l'ensemble des travaux (notamment la rédaction des procédures).

## Horaires atypiques

La situation actuelle n'est pas satisfaisante et les services n'appliquent pas les mêmes règles de calcul des compensations. La DSAC propose de travailler selon 4 objectifs : rationaliser les règles de gestion contenues dans la décision, harmoniser ces règles, sécuriser juridiquement le dispositif et disposer d'un outil simple de gestion au niveau national. Pour répondre à ces objectifs, DGR propose la mise en place d'un groupe de travail (1<sup>ère</sup> réunion en mai 2019) dont les travaux doivent aboutir fin 2019. FO participera à ce GT.

## SI métiers

4 projets mis en services depuis juillet 2018 :

- AirBag pour l'information du passager en matière de sûreté,
- Messagerie santé sécurisée (échanges entre médecins)
- Deux pour les drones : AlphaTango et Fox-AlphaTango

Les projets en cours sont :

- Le remplacement de SIGNAL pour la gestion des activités.
- Météor pour dématérialiser et uniformiser les échanges avec les organismes surveillés.
- Le passage d'ECCAIRS à ECCAIRS v2.
- Le logiciel ArchiMéd pour l'informatisation du pôle médical de la DSAC/PN.

## Points d'information

**Règlement européen (UE) 2018/1139** : Ce texte implique une modification du décret et de l'arrêté de création de la DSAC. Elles feront l'objet d'une modification des textes qui seront soumis au CT lors d'une prochaine séance.

**Attractivité des postes IOPS** : A la demande de l'ensemble des parties (IOPS, Chefs de division, DSAC IR...), un groupe de travail a été constitué pour évaluer l'attractivité du métier d'IOPS. Le GT s'est réuni à trois reprises. Un sondage a été diffusé qui a fait l'objet d'un grand nombre de réponses. La synthèse des travaux du GT fait ressortir six propositions qu'il convient maintenant d'arbitrer et de mettre en œuvre sous l'égide de la direction technique NO. Vos représentants FO seront vigilants quant aux suites à donner à ces travaux.

**Processus R2** : Le processus R2 évolue avec la mise en œuvre prochaine de la licence de surveillance du domaine régalien. Le pilotage va évoluer vers 4 domaines (et non 6 comme actuellement) : environnement et développement durable, aménagement du territoire, régulation économique et Espace aérien. FO sera vigilante au fait que cette évolution n'ait pas d'impact néfaste sur les personnels et que toute évolution de compétence soit accompagnée.

**Avancement du plan stratégique** : Un point est fait sur son avancement. Il a atteint un stade de maturité permettant de retranscrire certaines actions dans les LEP. Un point particulier est fait sur les actions :

- Alléger les tâches : elle a pris du retard parce que plus de deux cents actions ont été identifiées et seulement 1/3 sont terminées.
- Traçabilité de nos actions : un stress test a été organisé en mars et les résultats sont satisfaisants.
- Renforcer les liens entre EC et IR : Des actions ont été menées ou sont en cours de réflexion.

**Evolution du domaine RAMP** : La DSAC propose que la validation qualité par le VDAC (35 validateurs locaux actuellement) soit remplacée par une validation qualité réalisée par le responsable local des CTE (qui seraient au nombre de 12) et que les CDZ ne fassent plus de validation qualité des rapports. FO est favorable à cette évolution si elle ne s'accompagne pas d'une dégradation de l'harmonisation des rapports ou d'une diminution du nombre de CDZ et qu'elle ne complique pas le fonctionnement du service. FO sera vigilante quant à la bonne mise en œuvre de cette proposition.

**Réorganisation DT SUR** : La réorganisation a été menée à son terme et il ne reste qu'un AVE qui n'a pas reçu de candidature lors de la campagne d'automne (sur un nombre total de 13 AVE publiés).

**Vos représentants FO : Guilhem MAGOUTIER / Françoise Ruffier / Brice Crétonin**

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO ! <https://fodgac.fr/adherez-a-fo/>

